



**Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
58  
Conseillers présents :  
49  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
0  
Conseillers représentés :  
8  
Total votants :  
57

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2017 A 18H30**

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET  
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Karine BRODIN à Nicole GIRY  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT

**Conseiller absent :**

André IMBERDIS

**Secrétaire de séance :**

Thomas BARNERIAS

**Création des postes saisonniers (Lac d'Aubusson et piscine de St Remy)  
Pôle développement économique et touristique  
DELIBERATION N°20170301-1**

***Rapporteur : Bernard GARCIA, vice-président***

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 DU 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1) et 3 2)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer 22 emplois saisonniers (non permanents) pour assurer le bon fonctionnement de la base de loisirs du Lac d'Aubusson et de la piscine de St Rémy sur Durole pour la saison d'été 2017,

Le rapporteur propose la création des postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, comme suit :

Lac d'Aubusson saison 2017				durée	
Nature du poste	Qté	type de contrat	TC ou TNC	début	fin
SSA chef de poste	1	Saisonnier	TC	10-juin	31-août
SSA	1	Saisonnier	TC	1er juillet	31-août
SSA	1	Saisonnier	TC	08-juil	20-août
Responsable nautique	1	Saisonnier	TC	10-juin	31-août
Responsable entrée + nautique	1	Saisonnier	TC	10-juin	31-août
Saisonnier nautique	2	Saisonnier	TNC	10-juin	31-août
Surveillant nocturne	1	Saisonnier	TNC	15-mai	15-août
Agent d'accueil	1	saisonnier	TC	1er Avril	30-sept
Agent d'accueil	1	saisonnier	TNC	1er avril	30-sept
Piscine de Saint Rémy sur durole 2017				durée	
Nature du poste	Qté	type de contrat	TC ou TNC	début	fin
BEESAN	2	Saisonnier	TNC	10-juin	3 Sept
SSA	2	Saisonnier	TNC	10-juin	3 Sept
SSA	1	Saisonnier	TNC	1er juillet	3 Sept
Accueil caisse	3	Saisonnier	TC	10-juin	3 Sept
Accueil caisse	1	Saisonnier	TNC	1er juillet	3 Sept
Technique piscine	2	saisonnier	TNC	1er juin	3 Sept
technique piscine	1	saisonnier	TNC	1er juillet	3 Sept

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

**Décide** la création des postes susvisés

**Prévoit** le remboursement des frais de déplacements et de formation des agents recrutés

**Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

**Autorise** le Président à signer toutes pièces se rapportant à ces dossiers.

TOTAL VOTANTS : 57 = 49 Conseillers Présents + 8 Représentés - 0 Non participation  
 TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 57 = Pour : 57 Contre : 0  
 Abstention : 0



*Pour ampliation certifiée conforme,*  
 Le Président,  
  
 Tony BERNARD